

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 4 mars 2021

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 modifié relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1er

Madame Nelly FESSEAU, inspectrice générale d'administration de l'État, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Isabelle BOURNIQUE, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de la programmation et des autorisations conservation régionale des monuments historiques, direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France ;
- Monsieur Jean-Pascal LANUIT, administrateur civil hors classe, chargé de mission auprès du secrétaire général, secrétariat général du ministère de la culture ;
- Monsieur Frédéric SALLET, attaché principal d'administration de l'État, chef de service des ressources humaines et du dialogue social, conservatoire national supérieur de musique et de danse ;
- Madame Sandrine SARTORI, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale, secrétariat général de la médiathèque de l'architecture et patrimoine.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Jean-Pascal LANUIT, administrateur civil hors classe, chargé de mission auprès du secrétaire général, secrétariat général du ministère de la culture.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 4 mars 2021

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du service des ressources humaines

 Denis DECLERCK
Sous-directeur du pilotage et de la stratégie
Service des ressources humaines


Caroline GARDETTE